

ARRETE N° 1196/CAB/PR DU 03 NOV 2021
portant titularisation de six (06) Officiers de Police.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles et ses divers modificatifs ;
- Vu** le décret n° 75/459 du 26 juin 1975 portant régime de rémunération des personnels civils et militaires et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** le décret n° 2001/066 du 12 mars 2001 fixant l'échelonnement indiciaire des cadres de la Sûreté Nationale, modifié et complété par le décret n° 2017/591 du 04 décembre 2017;
- Vu** le décret n° 2011/412 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 portant Statut Spécial du corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale, modifié et complété par le décret n° 2017/592 du 04 décembre 2017;
- Vu** le décret n° 2019/003 du 04 janvier 2019 portant nomination du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n° 2019/043 du 05 février 2019 accordant délégation permanente de signature à Monsieur **NGOH NGOH Ferdinand**, Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
- Vu** l'arrêté n° 565/CAB/PR du 19 novembre 2012 portant organisation et fonctionnement des organes consultatifs de la Sûreté Nationale ;
- Vu** l'arrêté n° 0270/CAB/PR du 05 avril 2017 portant nomination de deux cent cinquante (250) Elèves-Officiers de Police;
- Vu** l'arrêté n° 5814/CAB/PR du 28 juillet 2017 portant nomination de quatre cent soixante-trois (463) Elèves-Officiers de Police;
- Vu** l'arrêté n° 0002/CAB/PR du 04 janvier 2018 portant nomination de quarante (40) Officiers de Police Stagiaires ;
- Vu** l'arrêté n° 0230/CAB/PR du 11 avril 2018 portant nomination d'un (01) Officier de Police Stagiaire;
- Vu** l'arrêté n° 0602/CAB/PR du 24 octobre 2018 portant nomination de mille neuf cent cinquante-deux (1952) Elèves-Officiers de Police;
- Vu** l'arrêté n° 0207/CAB/PR du 11 avril 2019 portant nomination de trois cent quatre-vingt-six (386) Officier de Police Stagiaire;
- Vu** la décision n° 537/DGSN/SG/SDGA du 16 avril 2021 portant convocation en session ordinaire des Commissions Administratives Paritaires de la Sûreté Nationale au titre de l'année 2021,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.- En application des dispositions de l'article 9 alinéa 2 du décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 susvisé, les anciens Officiers de Police stagiaires ci-après désignés, sont titularisés Officier de Police de 1^{er} grade de la manière suivante :

OFFICIER DE POLICE DE 1^{ER} GRADE, 5^{ème} ECHELON, INDICE 485

à compter du 02 juin 2020

1. MESSANGA ALBERT

Mle 606 330-Y anc. cons. 02 mois 05 jrs.



à compter du 30 novembre 2020

2. BIAKOLO BIAKOLO DESIRE ROLAND Mle 606 767-G anc. cons. 04 mois 13 jrs.
3. ZE JEAN MARCEL Mle 607 395-F anc. cons. 04 mois 13 jrs.

à compter du 19 février 2021

4. BOUBA HAMAN NE LE /08/1982 a MOKONG Mle 606 276-B anc. cons. 05 mois 22 jrs.

à compter du 18 juin 2021

5. OSSOUBITA IRENE YOLANDE Mle 607 158-M anc. cons. 08 mois 07 jrs.

à compter du 02 octobre 2021

6. GUIDANA NGALIA Mle 161 256-M anc. cons. 05 ans 02 mois 01 jr.

ARTICLE 2.- La dépense résultant des présentes dispositions sera imputée sur le budget de l'Etat, Année 55- Exercice 2021 - Chapitre 12 – Article 39000 – Paragraphe 6220.

ARTICLE 3.- Le Ministre des Finances et le Délégué Général à la Sûreté Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent arrêté qui sera enregistré, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 03 NOV 2021
POUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
et par délégation
LE MINISTRE D'ETAT, SECRETAIRE GENERAL,

Ferdinand NGOH NGOH